

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 338

présenté par
Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 4

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0	0	0
Vie étudiante	0	0	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0	0	0
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	0	0	0	0
Recherche spatiale	0	0	0	0
Écosystèmes d'excellence	0	0	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Recherche dans le domaine de l'aéronautique	0	0	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	-132 000 000	0	132 000 000
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	0	0
TOTAUX	0	-132 000 000	0	132 000 000
SOLDE	+132 000 000		+132 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Annulation de la suppression des crédits de paiements concernant le programme Recherche duale (civile et militaire).

Cette annulation aura pour conséquence de freiner la modernisation de la dissuasion nucléaire. Si la France ne doit pas se livrer à une course à l'armement, elle doit néanmoins posséder la compétence

technique lui permettant de ne pas être décrochée par rapport aux puissances qui évoluent en la matière.